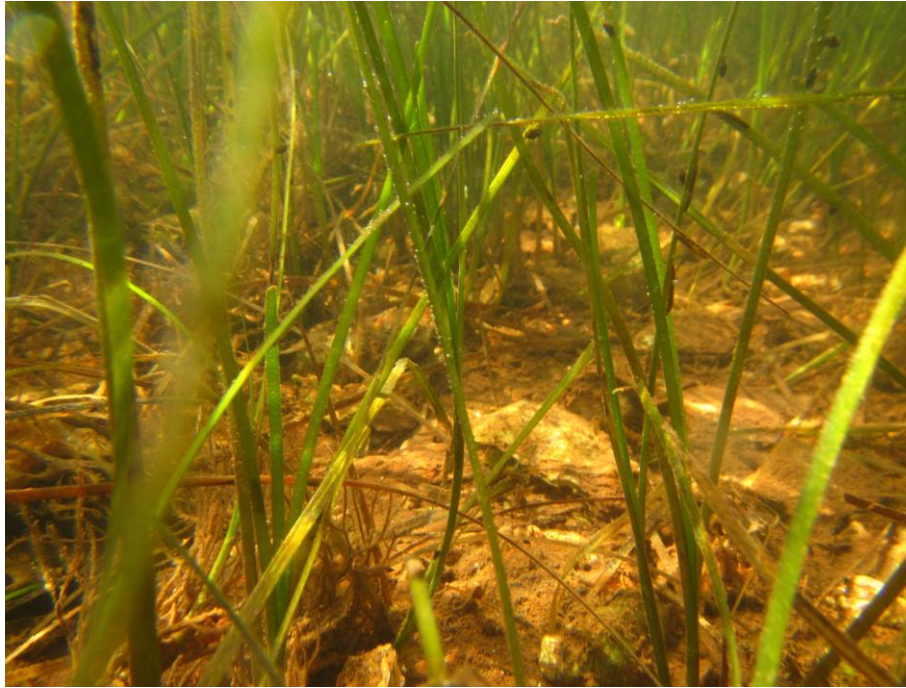


Évaluation de la zostère dans la baie de Shediac



Rapport de projet pour le Fonds en fiducie de la faune

Par : Rémi Donelle

Association du bassin versant de la baie de Shediac

Février 2021



Table des matières

Introduction.....	4
Méthodologie.....	5
Site d'échantillonnages.....	6
Site de la rivière Shediac.....	6
Résultats.....	7
Site Rivière Scoudouc.....	9
Résultats.....	10
Site Pointe-du-Chêne.....	11
Résultats.....	11
Site de Grande-Digue.....	13
Résultats.....	13
Évaluation entre les sites en 2020.....	15
Pourcentage de couverture.....	15
Hauteur des plantes.....	16
Nombre moyen de plantes.....	17
Autres observations.....	18
Discussion.....	19
Éducation.....	20
Vidéo.....	21
Conclusion.....	22

Introduction

Depuis 2016, l'Association du bassin versant participe au programme d'évaluation de la santé de la zostère de la Coalition pour la viabilité du sud du golfe du Saint-Laurent (Coalition-SGSL). Ce programme a été initié en 2015 en utilisant le protocole de SeagrassNet.org pour effectuer des suivis de zostères (*Zostera marina*) dans les baies du sud du golfe du Saint-Laurent. La Coalition-SGSL fournit les équipements nécessaires et le support aux groupes qui désirent faire le suivi de la zostère.

La zostère est une plante marine qui peut mesurer jusqu'à 2 mètres dans les eaux plus profondes. Les feuilles sont soutenues par un rhizome (tige souterraine) dans le fond marin. Les herbiers de zostère fournissent un habitat essentiel à une grande diversité d'espèces.

La zostère est menacée par l'arrivée d'une espèce invasive, le crabe vert (*Carcinus maenas*) et les impacts des activités humaines d'où l'importance de mettre en place un programme de surveillance. Cette étude vise à établir des données de base afin d'évaluer l'évolution de la santé des zostères dans la baie de Shediac.

Le programme SeagrassNet est un réseau mondial de surveillance des herbiers marins qui évalue l'état des herbiers marins et les menaces qui pèsent sur ces écosystèmes. Le programme a démarré en 2001 et comprend plus de 126 sites dans 33 pays. Le protocole d'échantillonnage est disponible sur www.seagrassnet.org

En 2016, un premier site fut établi dans la baie de Shediac près de l'embouchure de la rivière Scoudouc. Par la suite, un site fut ajouté en 2017 à l'embouchure de la rivière Shediac et un autre site en 2018 dans la région de Pointe-du-Chêne. Le dernier site de surveillance fut ajouté sur la côte nord de la baie à Grande-Digue en 2019. L'établissement du site de Grande-Digue s'est réalisé en partenariat avec l'Université de Moncton (U de M) qui effectuait un projet de recherche et de restauration autour de la dune de Grande-Digue. L'évaluation du site de Grande-Digue visait à déterminer le potentiel de restauration de la zostère pour le projet côtier. Lors de la saison 2020, tous les sites ont été évalués.

Les données sont envoyées à la Coalition-SGSL afin d'être incluses dans le programme international et être partagées avec divers chercheurs et intervenants qui font partie du consortium de la zostère. En comparant avec les données de base des autres baies du golfe du Saint-Laurent nous serons en mesure d'évaluer le besoin de restauration pour la baie de Shediac.

Un rapport sur le suivi de la population des crabes verts de 2013 à 2020 dans la baie de Shediac est soumis au Fonds en Fiducie pour la Faune avec ce rapport. Il est également disponible dans les archives sur notre site web.

Méthodologie

À chaque site d'évaluation, une ligne qui traverse le banc de zostère est établie perpendiculairement au rivage. Trois transects, parallèles au rivage, sont ensuite déterminés à l'aide des critères suivants:

Transect A : Station peu profonde (1 m dans le lit de zostère depuis le bord terrestre avec une présence continue de zostère)

Transect B : Station à mi-profondeur (entre les stations profondes et peu profondes ou à une transition intéressante entre les espèces)

Transect C : Station profonde (1 m dans le lit de zostère avant la fin d'une présence continue de zostère)

Tous les transects sont marqués avec 3 ancrages à vis permanents. Les ancrages sont placés à la distance de 0 m, 25m et 50 m. Les coordonnées GPS sont prises pour chaque ancrage.

Lors de l'évaluation des zostères, 12 quadrants sont mesurés sur chaque transects. Les emplacements des quadrants sont déterminés en avance par le programme SeagrassNet. Des rubans à mesurer de 50 mètres sont préparés en avance avec les quadrants identifiés. Les rubans à mesurer sont fixés aux ancrages aux distances établies. Les quadrants sont ensuite positionnés sur le ruban aux distances identifiées.

Une photo de chaque quadrant est prise et envoyée à SeagrassNet. Des feuilles d'herbier de chaque espèce d'herbe marine sont préparées pour l'International Seagrass Herbarium et envoyées à SeagrassNet pour vérification.

La couverture totale des zostères et autres herbes marines est estimée visuellement en pourcentage de chaque espèce dans les quadrants. La hauteur de la canopée est mesurée d'une zostère de hauteur moyenne du quadrant. Tout signe de broutage de l'herbe marine est enregistré.

Pour chaque espèce d'herbes marines, un échantillon de la biomasse sur une superficie 35 cm² est pris. Cet échantillonnage se fait environ de 50 cm à 1m à l'extérieur de chaque quadrant. Un cylindre de 35 cm² est poussé dans le substrat à une profondeur de 10 cm pour récolter les plantes et leurs rhizomes. Il faut vérifier que seules les feuilles enracinées dans la superficie du cylindre s'y trouvent à l'intérieur. L'échantillon est ensuite lavé pour enlever des sédiments. Les herbes sont par la suite divisées en feuilles, gaines et rhizomes. Les feuilles sont frottées pour éliminer les algues et rincées dans un acide faible si des épiphytes calcaires sont présents. Les parties de la plante sont rincées à l'eau douce, séchées à 60 °C pendant au moins 24 heures et pesées. La masse est calculée, enregistrée et soumise à SeagrassNet. Le nombre de méristèmes foliaires apparaissant dans l'échantillon de carotte est compté et enregistré comme le nombre de pousses sur le formulaire de biomasse.

Le protocole de SeagrassNet demande un décompte des fleurs, fruits et graines pour toutes les espèces d'herbes marines. Par contre, l'échantillonnage est difficilement coordonné avec la période de reproduction des plantes. Donc cette mesure n'est pas prise par l'ABVBS.

D'autre information de base telle que l'heure, la profondeur de l'eau et l'état de la marée sont enregistrés. Les informations sur les marées sont obtenues à partir des cartes des marées du Service hydrographique du Canada. Le protocole détaillé est disponible en ligne au <http://www.seagrassnet.org/> .

Site d'échantillonnages

Quatre sites d'échantillonnages ont été choisis autour de la baie de Shediac. Les sites d'échantillonnages fournissent un portrait représentatif de la baie. Des sites sont établis aux embouchures de la rivière Scoudouc et Shediac. Les autres sites sont sur la côte sud de la baie à Pointe-du-Chêne et sur la côte nord de la baie à Grande-Digue.



Figure 1 : Localisation des sites de suivis de zostères autour de la baie de Shediac

Site de la rivière Shédiac

Le site de l'estuaire de la rivière Shédiac est situé à Shediac Bridge juste à l'est du pont de la route 134.

Ce site a été établi en août 2017. L'accès est possible à partir de la route 134 en traversant l'enrochement. Les ancrages de la ligne A et un ancrage de la ligne C et ont été remplacés en 2019 et de nouveau en 2020. L'équipe a utilisé le GPS pour fixer un ancrage au point établi et par la suite une boussole et un ruban à mesurer pour fixer les deux autres points.

Les coordonnées géographiques des ancrages sont :

Shédiac River						
Transect	Gauche		Centre		Droite	
	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude
A	N 46°16'15.63"	W 64°34'24.52"	N 46°16'15.78"	W 64°34'23.38"	N 46°16'15.92"	W 64°34'22.23"
B	N 46°16'16.49"	W 64°34'24.37"	N 46°16'16.57"	W 64°34'23.21"	N 46°16'16.69"	W 64°34'22.10"
C	N 46°16'17.25"	W 64°34'24.41"	N 46°16'17.29"	W 64°34'23.20"	N 46°16'17.30"	W 64°34'22.08"



Figure 2 : Localisation des ancrages pour les transects au site de la rivière Shédiac

Résultats

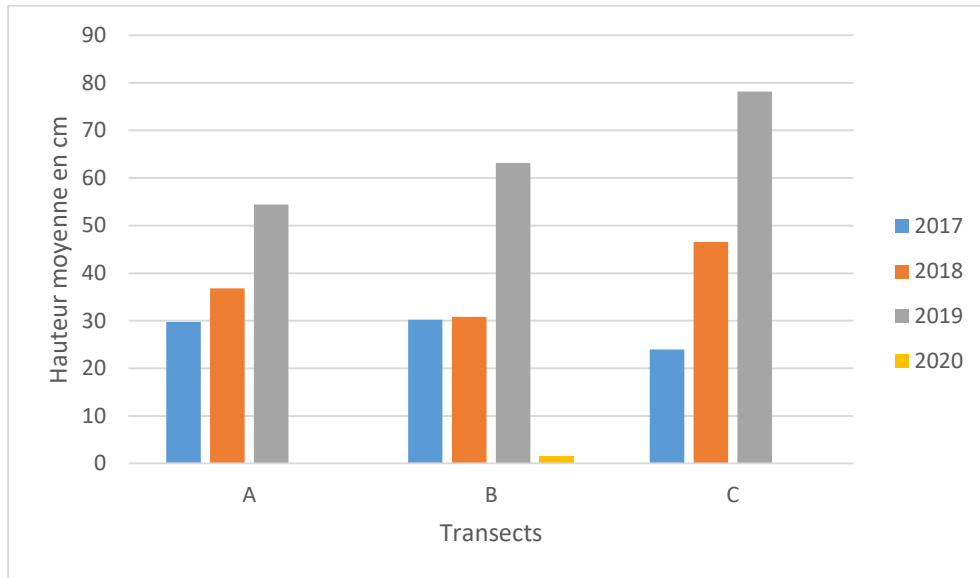
L'échantillonnage de 2020 a eu lieu le 30 juillet avec l'aide de la Coalition pour la viabilité du Sud du Golfe du Saint-Laurent.

Le site a été fortement modifié par l'ouragan Dorian en automne 2019. Lors de l'échantillonnage, il y avait seulement la présence de quelques spécimens de zostères dans la zone d'étude.

Hauteur moyenne de la zostère

La hauteur moyenne des plantes est prise à chaque quadrat en mesurant plusieurs plantes et estimant une hauteur moyenne. La hauteur de la zostère est relative à la profondeur de l'eau.

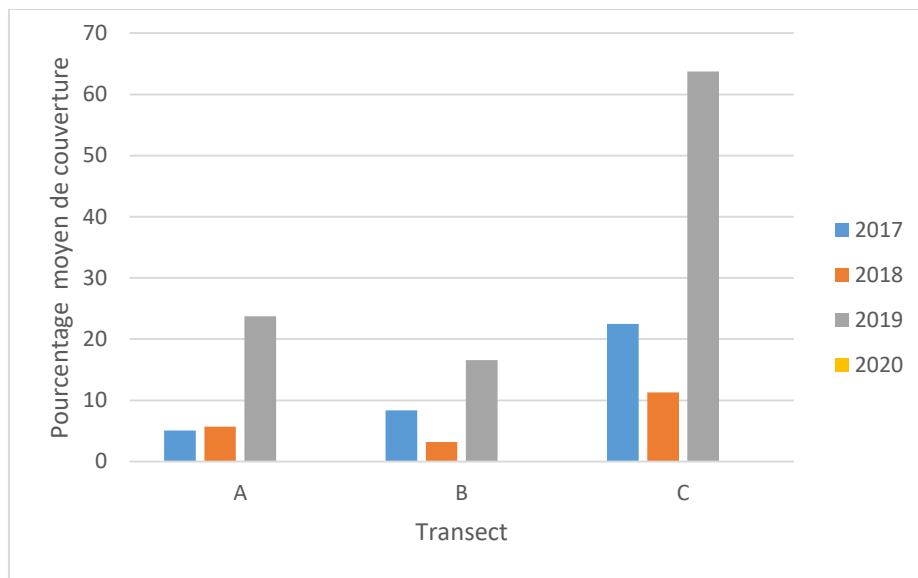
La hauteur des plantes du site de la rivière Shédiac a augmenté entre 2017 et 2019. La hauteur moyenne des zostères a augmenté de 30 cm en 2017 à 54 cm en 2019 pour le transect A, de 30 cm à 62 cm pour le transect B et de 22 cm à 79 cm pour le transect C. En 2020, seulement quelques zostères ont été vues dans les quadrats pour une moyenne de 1.5 cm pour le transect B.



Graphique 1 –Hauteur moyenne de la zostère par transect de 2017 à 2020

Pourcentage de couverture moyen

Le pourcentage moyen de couverture présent dans les quadrants 2020 était moins de 1 %. Le pourcentage de couverture moyen de la zostère dans tous les quadrants a augmenté de 2017 à 2019 pour les 3 transects. Le pourcentage moyen du transect A a varié de 5% en 2017 et 2018 à 24% en 2019. Le pourcentage moyen du transect B a changé de 8% en 2017, 3% en 2018 et 16% en 2019. Le pourcentage moyen du transect C a augmenté de 22% en 2017, 11% en 2018 jusqu'à 63% en 2019.



Graphique 2 – Pourcentage moyen de la couverture par transect de 2017 à 2020

Site Rivière Scoudouc

Un autre site de surveillance de la zostère est situé dans l'estuaire de la rivière Scoudouc. L'accès est à partir du chemin privé Heron Road. L'ABVBS a reçu l'autorisation des propriétaires de la propriété d'utiliser la route et le stationnement pour un accès facile à la plage. Ce site a été établi en 2016. Par contre, en 2018, les ancrages du site n'ont pas pu être retrouvés. En 2019, le site fut rétabli dans une zone légèrement plus au nord. La ligne A du site original étant trop peu profonde pour une bonne évaluation.

Les coordonnées géographiques des ancrages sont :

Rivière Scoudouc (Heron Rd)						
Transect	Gauche		Centre		Droite	
	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude
A	N 46°13'37.37"	W 64°33'31.60"	N 46°13'36.54"	W 64°33'31.42"	N 46°13'35.84"	W 64°33'31.16"
B	N 46°13'37.64"	W 64°33'30.09"	N 46°13'36.84"	W 64°33'29.89"	N 46°13'36.00"	W 64°33'29.74"
C	N 46°13'37.89"	W 64°33'28.66"	N 46°13'37.12"	W 64°33'28.47"	N46°13'36.32"	W 64°33'28.25"



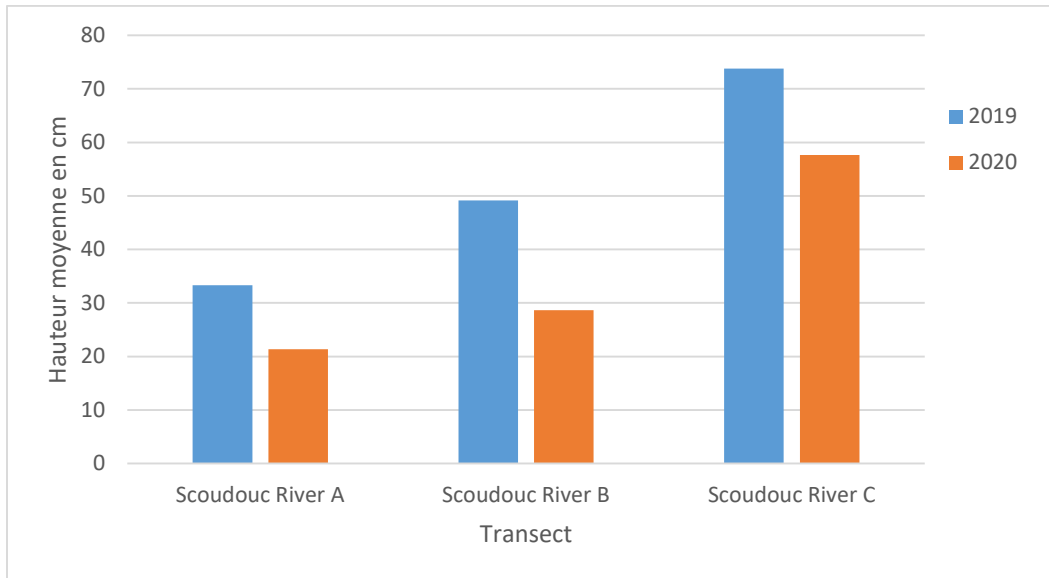
Figure 3 : Localisation des ancrages pour les transects au site de la rivière Scoudouc

Résultats

L'échantillonnage a eu lieu le 18 et 19 août 2020.

Hauteur moyenne de la zostère

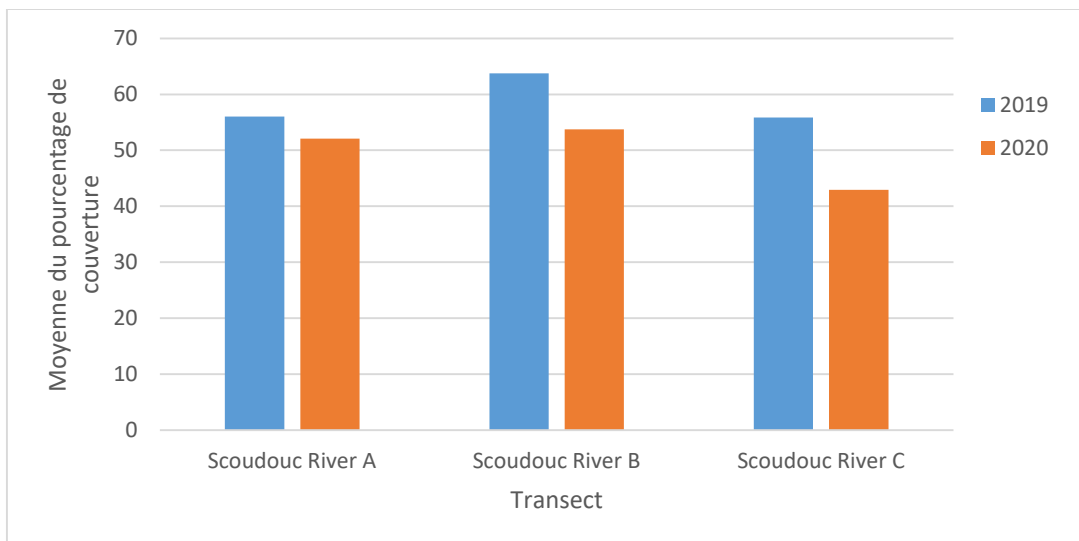
La hauteur moyenne des plantes a diminué en 2020. La hauteur moyenne des plantes était de 21 cm en 2020 et 32 cm en 2019 au transect A, 29 cm en 2020 et 49 cm en 2019 au transect B et 58 cm en 2020 et 73 cm en 2019 au transect C.



Graphique 3 –Hauteur moyenne de la zostère par transect de 2019 à 2020

Pourcentage de couverture moyen

Le pourcentage de couverture moyen par transect a également diminué en 2020. Le pourcentage moyen a passé de 56% en 2019 à 52% en 2020 pour le transect A, de 63% en 2019 à 54% en 2020 pour le transect B et de 56% en 2019 à 43% en 2020 pour le transect C.



Graphique 4 – Pourcentage moyen de la couverture par transect de 2019 à 2020

Site Pointe-du-Chêne

Le site d'évaluation de Pointe-du-Chêne est situé au bout du chemin Stead. La permission du propriétaire a été obtenue pour l'accès au site.

Les coordonnées géographiques sont :

Pointe-du-Chêne (Stead)						
Transect	Gauche		Centre		Droite	
	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude
A	N 46°13'51.21"	W 64°31'26.21"	N 46°13'51.68"	W 64°31'25.25"	N 46°13'52.13"	W 64°31'24.30"
B	N 46°13'53.39"	W 64°31'28.39"	N 46°13'53.90"	W 64°31'27.40"	N 46°13'54.34"	W 64°31'26.42"
C	N 46°13'55.32"	W 64°31'30.15"	N 46°13'55.71"	W 64°31'29.15"	N 46°13'56.18"	W 64°31'28.25"



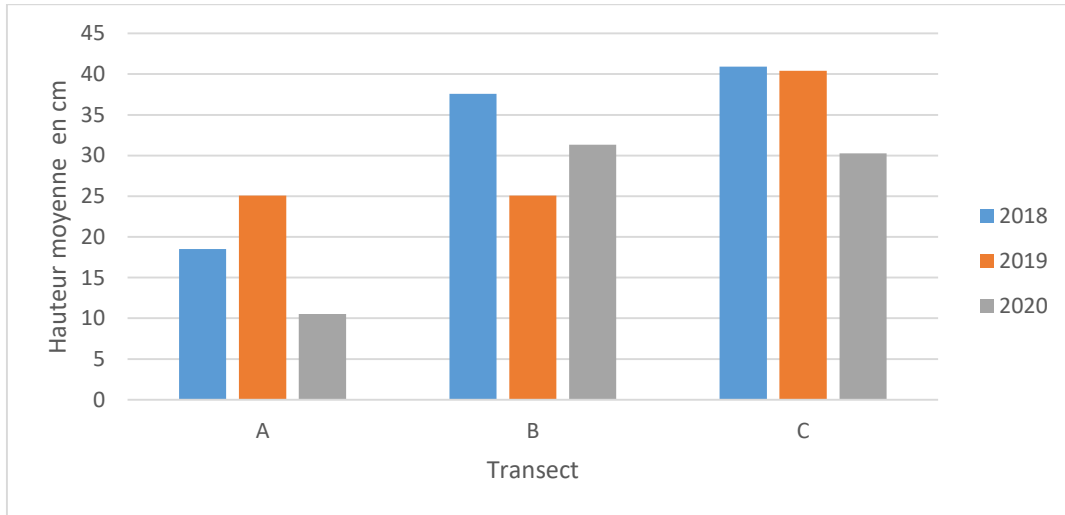
Figure 4: Localisation des ancrages pour les transects à Pointe-du-Chêne

Résultats

Ce site a été échantillonné le 19 juillet 2020. Il y a maintenant trois années de suivis pour ce site.

Hauteur moyenne de la zostère

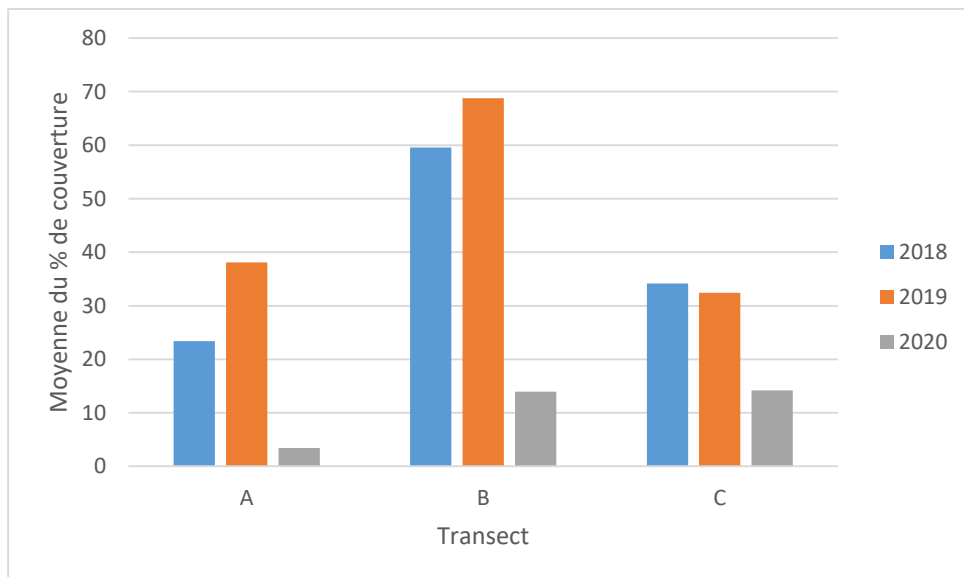
La hauteur moyenne des zostères a diminué pour les 3 transects en 2020 comparativement en 2018. Pour le transect A, la hauteur moyenne était de 18 cm en 2018, 25 cm en 2019 et 11 cm en 2020. La hauteur moyenne des zostères du transect B a diminué passant de 37 cm en 2018, 25cm en 2019 et 30 cm en 2020. Finalement, la diminution de la hauteur passe 41 cm en 2018, 40 cm en 2019 et 30 cm en 2020 pour le transect C.



Graphique 5 –Hauteur moyenne de la zostère par transect de 2018 à 2020

Pourcentage de couverture moyen

Le pourcentage de couverture moyen de la zostère dans les quadrants a diminué entre 2018 à 2020. Le pourcentage moyen du transect A a varié de 22% 2018; 39% en 2019 et a 3% en 2020. Le pourcentage moyen du transect B a changé de 59% en 2018 à 69% en 2019 et 14% en 2020. Le pourcentage moyen du transect C a diminué de 34% en 2018 à 32% en 2019 à 14% en 2020.



Graphique 6 – Pourcentage moyen de la couverture par transect de 2018 à 2020

Site de Grande-Digue

Le site de Grande-Digue a été établi près de la dune de Grande-Digue au bout du chemin Allée des Faisans. La permission a été obtenue du propriétaire du terrain pour l'accès à la côte pour l'équipe et tout l'équipement.

Les coordonnées géographiques sont:

Grande-Digue						
Transect	Gauche		Centre		Droite	
	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude
A	N 46°18'35.36"	W 64°31'10.69"	N 46°18'34.71"	W 64°31'11.39"	N 46°18'34.04"	W 64°31'11.99"
B	N 46°18'34.31"	W 64°31'8.39"	N 46°18'33.67"	W 64°31'8.99"	N 46°18'32.94"	W 64°31'9.58"
C	N 46°18'33.32"	W 64°31'6.09"	N 46°18'32.66"	W 64°31'6.71"	N 46°18'31.95"	W 64°31'7.40"

* Gauche et droite face à la mer



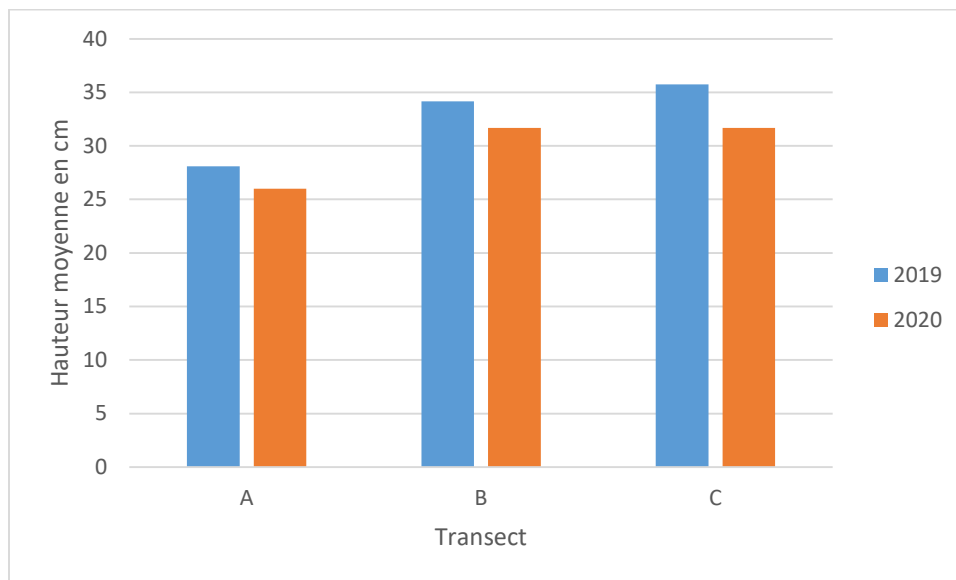
Figure 5: Localisation des ancrages pour les transects au site de Grande-Digue

Résultats

Le site de Grande-Digue est dans sa deuxième année de suivi. L'échantillonnage a eu lieu le 29 et le 30 juillet.

Hauteur moyenne de la zostère

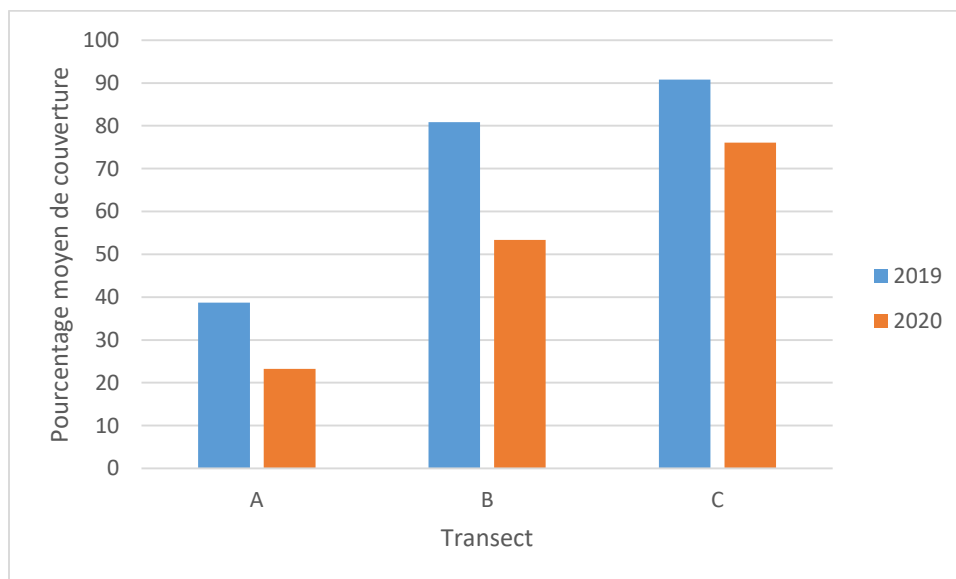
Pour le site de Grande-Digue, la hauteur moyenne a légèrement diminué en passant de 28 cm à 26 cm au transect A, 34 cm à 31 cm au transect B et 36 cm à 32 cm au transect C. Le banc de zostère évalué à Grande-Digue est interrompu par un banc de sable et reprend par la suite plus au large. Ceci explique que les plantes du transect C sont moins hautes que les autres sites.



Graphique 7 –Hauteur moyenne de la zostère par transect de 2019 à 2020

Pourcentage de couverture moyen

Le pourcentage de couverture moyen par quadrant de la zostère a diminué en 2020 de 39% à 23% pour le transect A, 81% à 53% pour le transect B et 91% à 76% pour le transect C.



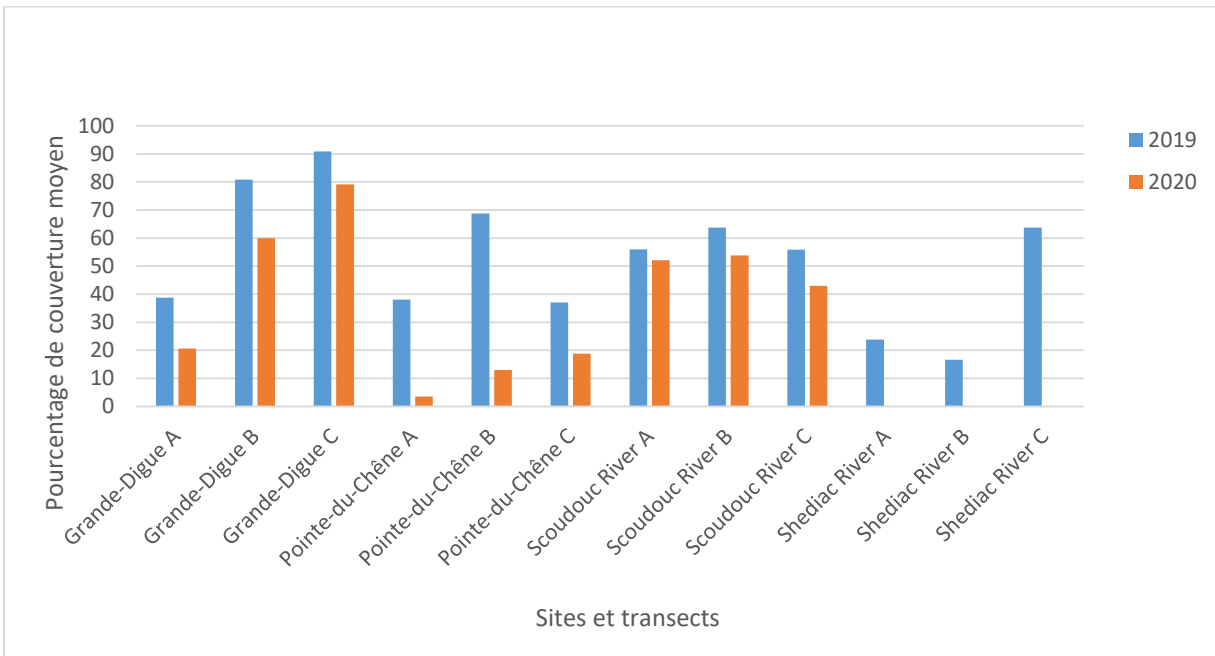
Graphique 8 – Pourcentage moyen de la couverture par transect de 2019 à 2020

Évaluation entre les sites en 2020

Les différents paramètres évalués en 2019 et 2020 sont le pourcentage de couverture, le nombre moyen de plantes, la hauteur totale des plantes.

Pourcentage de couverture

Lors de l'évaluation de la zostère, la première observation est le % de couverture de la zostère dans chaque quadrant. Le tableau suivant donne la moyenne des 12 quadrants de chaque transect pour chaque site.



Graphique 9 – Comparaison du pourcentage moyen de la couverture par site de 2019 à 2020

Le site de Grande-Digue démontre le plus grand pourcentage de couverture suivi par le site de la rivière Scoudouc en 2020 et 2019. En 2019 le pourcentage de couverture a grandement diminué pour les sites de Pointe-du-Chêne et de la rivière Shediac. Ces sites étaient exposés aux vents de l'ouragan Dorian qui a traversé le Sud-Est du Nouveau-Brunswick en automne 2019. Cet ouragan a causé beaucoup de dommage sur la côte et semble avoir arraché la zostère.

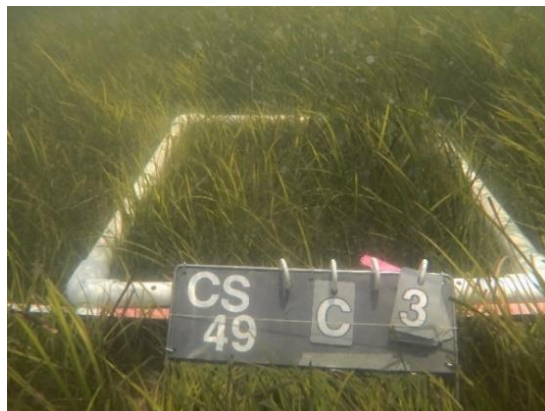
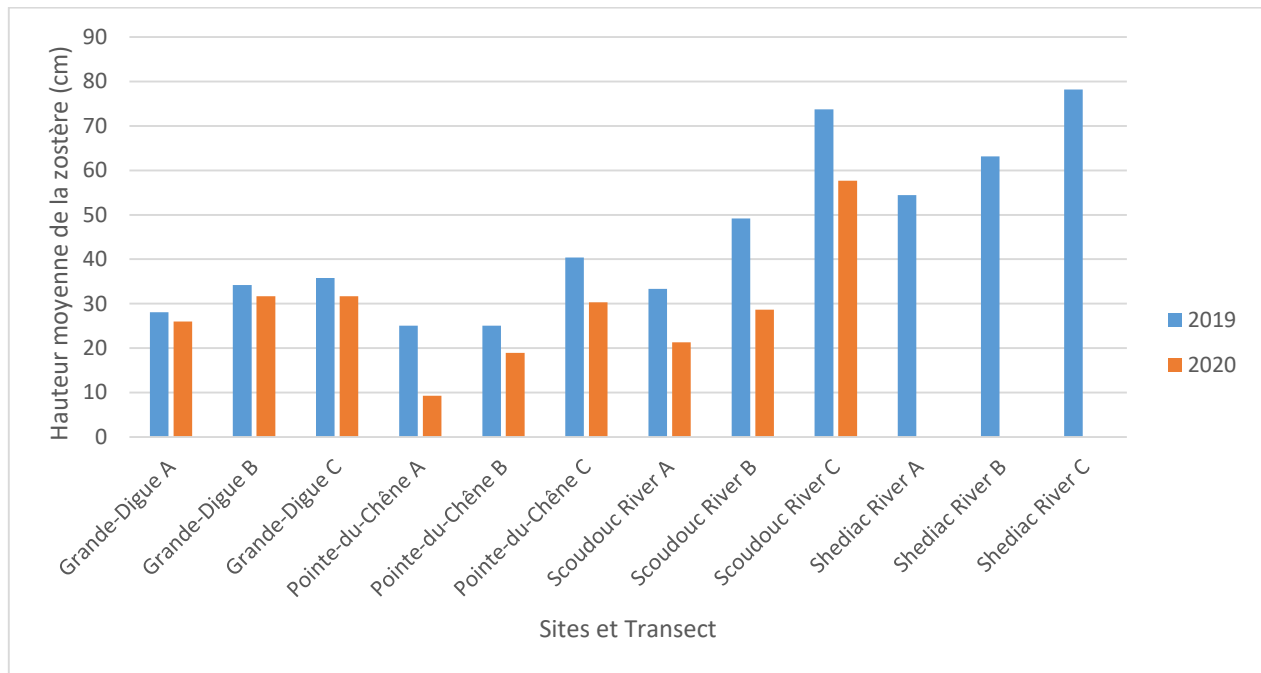


Figure 6: Exemple d'un quadrant

Hauteur des plantes

Dans chaque quadrant, la hauteur de 3 à 5 plantes est mesurée afin d'estimer la hauteur moyenne de la zostère du quadrant.



Graphique 10 – Comparaison de la hauteur moyenne de zostère par site de 2019 à 2020

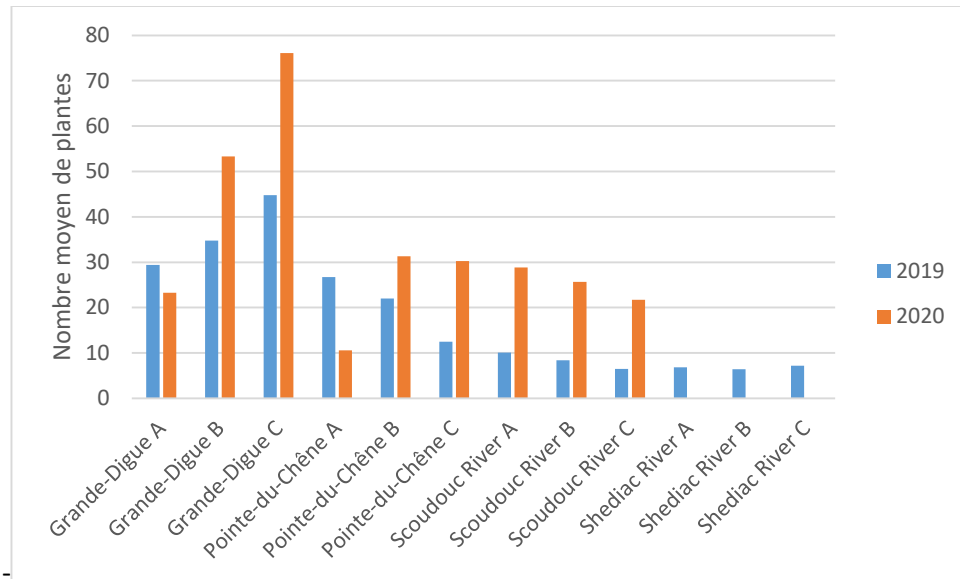
En regardant la hauteur moyenne maximum des plantes dans chaque site, on voit que les plantes les plus grandes se situent dans les sites des rivières Scoudouc et Shediac. Les plantes du site de Grande-Digue sont moins hautes que les autres sites. La hauteur des plantes est déterminée par la profondeur de l'eau. Au site de Grande-Digue, le banc de zostère évalué est délimité vers le large par un banc de sable. Les plantes de zostère reprennent après le banc de sable dans l'eau plus profonde. Donc, des hauteurs similaires aux autres sites pourraient être observées plus vers le large hors de la zone d'étude. Le site de Pointe-du-Chêne est également situé dans une zone où la mer est peu profonde.



Figure 7: Mesure de la hauteur des plantes

Nombre moyen de plantes

Dans chaque quadrant, un sous quadrant de 25 cm X 25 cm est déposé dans une zone représentative du pourcentage total estimé. Les plantes de zostères sont comptées individuellement dans le sous-quadrant. Le graphique suivant donne le nombre moyen de plantes par 0.0625 m² dans les différents transects des 4 sites.



Graphique 11 – Comparaison du nombre de zostère par site de 2019 à 2020

Le site de Grande-Digue a une plus grande densité de plante en 2020 suivie par le site de Pointe-du-Chêne et de la rivière Scoudouc. Le nombre moyen de plantes a augmenté pour plusieurs transects en 2020 malgré la diminution du pourcentage de couverture. Les données de la section précédente plantes démontrent des plantes plus nombreuses, mais également plus petites.



Figure 8: Décompte des plantes dans le sous-quadrant

Autres observations

Des algues brunes filamenteuses attachées sur la zostère ont été observées aux sites de Pointe-du-Chêne et la rivière Scoudouc.

La présence en grande quantité de ces algues brunes filamenteuses peut être un indicateur d'un excès de nutriment dans l'eau. Une analyse plus approfondie des échantillonnages de qualité d'eau près des sites devrait être entreprise.

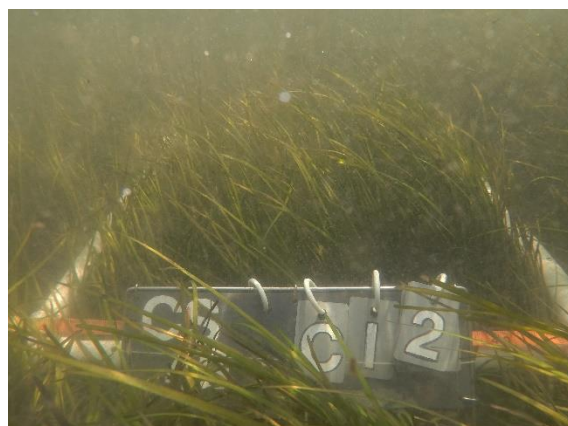


Figure 9: Comparaison entre un quadrant avec beaucoup d'algues et un quadrant sans algues

Discussion

Le programme de suivi de la zostère va permettre une évaluation de l'évolution des bancs de zostère dans la baie de Shediac. Les sites qui ont été échantillonnés pendant plusieurs années démontrent déjà des changements. Par contre, plusieurs autres années d'échantillonnages sont nécessaires afin de constater des tendances. La participation au groupe de travail de la Coalition du Sud du golfe du Saint-Laurent (Coalition-SGSL) va permettre de faire une comparaison entre différentes baies du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

Une diminution de la couverture de la zostère a été remarquée en 2020. La cause probable est l'impact de l'ouragan Dorian en automne 2019. Cet ouragan a causé beaucoup de dommage aux infrastructures de la côte (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1301937/tempe-te-dorian-ouragan-dommages-plages-dunes-nouveau-brunswick>). La zostère du site de Shediac Bridge à presque toute disparue. Le site de Grande-Digue sur la côte nord de la baie était plus à l'abri des vents et a subi moins de dommage. Le suivi à long terme des sites va permettre de mesurer le rétablissement de ces bancs de zostères.

La moyenne du nombre de plantes dans les quadrants a augmenté en 2020 malgré une diminution du % de couverture moyen. L'échantillonnage de 2021 servira à déterminer s'il s'agit de jeunes plantes qui vont rétablir la couverture initiale mesurée en 2019.

Dans les prochaines années, il y aura suffisamment de données pour établir des priorités de conservation et de restauration. Des rencontres avec la Coalition pour la viabilité du Sud du Golfe du Saint-Laurent et le Ministère des Pêches et Océans vont déterminer si des activités de restaurations sont réalisables et souhaitables.

La cartographie des bancs de zostères de la baie de Shediac a été entreprise avec Pêches et Océans en 2018. L'analyse des données n'est pas encore disponible. La Coalition-SGSL a reçu un contrat pour refaire la cartographie de la baie de Shediac en 2021. Trois méthodes de cartographie seront utilisées : UAV (Unmanned Ariel Vehicule ou Drone), Sentinel-2 satellite, et benthic sonar. La comparaison avec les données de 2018 pourra mesurer l'étendue du dommage des zosteraies subit en 2019.

Un groupe de travail sur la zostère est mis en place par la Coalition-SGSL. La rencontre annuelle au printemps 2020 était annulée due à la pandémie. Une rencontre est prévue pour l'été ou le printemps 2021.

Éducation

La zostère est une plante essentielle pour la santé de la baie. Elle a subi un déclin important dans les années 1930 et est encore en déclin au Nouveau-Brunswick. C'est pourquoi il faut éduquer les utilisateurs de la baie de Shediac tels que les plaisanciers de l'importance de cette espèce dans l'écosystème et les façons de la protéger.

La marina de la baie de Shediac a reçu en 2019 la certification de Pavillon Bleu. L'ABVBS est un partenaire privilégié pour coordonner des activités de sensibilisation de l'environnement. En 2019 un panneau d'interprétation sur la zostère a été installé à la marina.

L'éducation aux plaisanciers a été étendue en 2020 grâce à un partenariat avec le conseil sur les espèces invasives du Nouveau-Brunswick. Ce programme vise à réduire la propagation d'espèces indésirable aquatique. Les propriétaires de bateau sont informés afin qu'ils nettoient, vident et sèchent toutes les embarcations, les remorques, les moteurs et les équipements avant de changer de plan d'eau. Cette pratique aide à prévenir l'introduction d'espèces envahissantes telle que le crabe vert ou de tuniciers envahissants dans les baies du Nouveau-Brunswick.

Deux enseignes fournies par le conseil des espèces invasives du Nouveau-Brunswick ont été installées au Yacht Club de la baie de Shediac en été 2020.

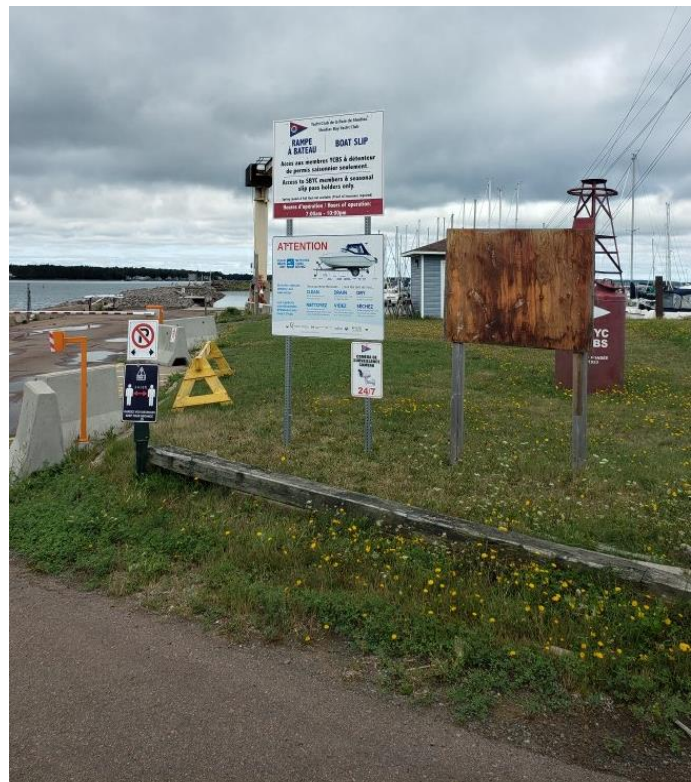


Figure 10 : Enseignes éducatives sur les espèces aquatiques envahissantes.

Vidéo

Une vidéo a été produite sur l'importance de la zostère dans la baie de Shediac en 2019. La vidéo aborde la biologie de la zostère ainsi que les façons de protéger cet habitat sensible. La vidéo est disponible sur la page YouTube de l'ABVBS.

Version anglaise : <https://www.youtube.com/watch?v=ONujRwISg88>

Version française : https://www.youtube.com/watch?v=htv_Dv7TjoU

Shediac Bay Watershed Association
Publié par Charles LeGresley [?] · 24 juillet 2019 · 🌐

The presence of eelgrass in Shediac Bay has significant ecological value. Many species depend on this aquatic plant for food, shelter and reproduction. To monitor its evolution and health, the Association has been participating in the [Seagrassnet.org](https://www.seagrassnet.org) program since 2016.

We made this short two-minute video to raise awareness of the importance of protecting this sensitive habitat.

[Voir la traduction](#)

providing critical habitat
for a wide variety of species

2 130
Personnes touchées

219
Interactions

[Boostez la publication](#)

👍❤️ 12

3 commentaires 9 partages

Figure 11: Capture d'écran de la publication Facebook de l'ABVBS

Conclusion

Les bancs de zostère sont un habitat très important pour toute la faune aquatique dans la baie de Shediac. C'est pourquoi le suivi des crabes verts et leurs impacts sur le milieu naturel sont importants. Les zosteraies jouent également un rôle dans la protection côtière et le stockage de carbone de l'atmosphère.

L'Association du bassin versant de la baie de Shediac est membre d'un consortium de recherche de la Coalition du SGSL qui pourra faire des recommandations pour la grande région du golfe du Saint-Laurent. Un projet en partenariat a été établi avec Pêche et Océans pour refaire une cartographie de la zostère de la baie de Shediac en 2021 en utilisant diverse méthode (sonar, drone et image satellite). Ces données pourront être comparées aux données recueillies en aout 2018.

Les captures de crabe vert le nombre a diminué à l'été 2020. Les captures totales étaient de 168 crabes verts. Le maximum de 928 crabes capturé a été atteint en 2016. Les suivis de la zostère et des crabes verts vont permettre d'établir l'impact de l'arrivée de cette espèce invasive dans la baie de Shediac. Plus de détails sur le suivi des crabes verts sont décrits dans le [rapport](#) disponible sur notre site web.

La collecte de toutes ces données va permettre l'association de s'assurer du maintien de l'intégrité écologique de la baie de Shediac face aux espèces invasives et aux changements climatiques. Le suivi va permettre de mesurer l'impact de tempêtes telles que l'ouragan Dorian sur les zostères. Nous espérons voir du rétablissement dans les prochaines années.

Ce projet a été réalisé avec le support financier du fonds en fiducie pour la faune et du fonds en fiducie pour l'environnement du NB.

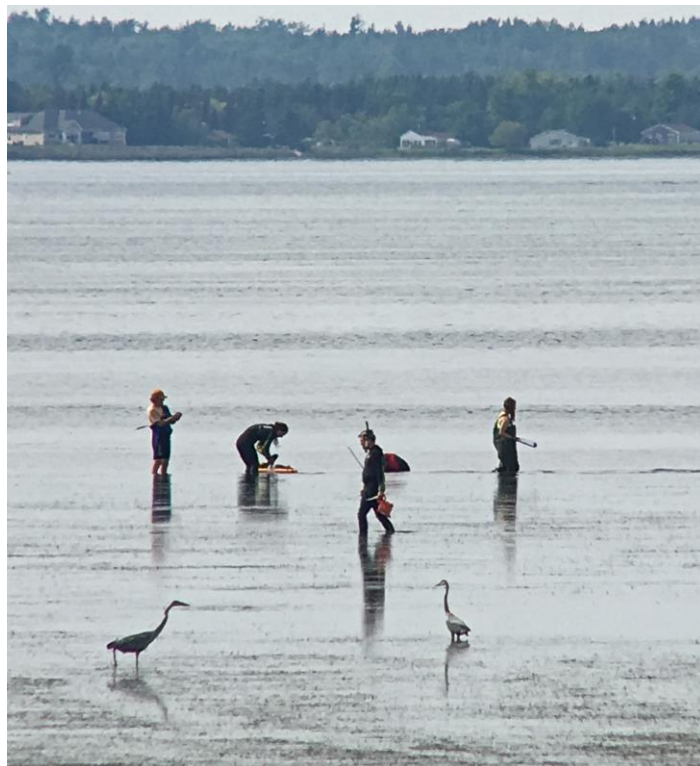


Figure 12: Équipe de travail avec grands hérons